

CAISSE DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES ARTISTES-AUTEURS

9 rue de Vienne CS 70012 - 75379 PARIS Cedex 08. T. 01 44 95 68 30



A

Paris, le 12 janvier 2017

Vos références IRCEC :

B

PRÉ-APPEL : ESTIMATION DE VOS COTISATIONS RAAP 2017

MERCI DE RETOURNER CE PRÉ-APPEL SIGNÉ ET COMPLÉTÉ À CORTEX : IRCEC PRÉ-APPEL RAAP 2017, BP 165, 93331 NEUILLY SUR MARNE CEDEX
AVANT LE 15/02/2017 AU MOYEN DE L'ENVELOPPE RETOUR JOINTE.
NOTICE EXPLICATIVE CI-JOINTE

Merci de bien vouloir cocher et/ou compléter la ou les cases correspondant à votre situation.

1. Les revenus servant de base au calcul de votre cotisation

Vos revenus déclarés d'artiste-auteur au titre de l'année 2015 sont de :

C

Vos revenus connus ou estimés d'artiste-auteur au titre de l'année 2016 sont de :

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ €

Vous avez cessé votre activité artistique le :

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □

2. Le taux de cotisation au RAAP : en 2017, le taux applicable est de 5%.

Si vous vous trouvez dans l'une des situations ci-dessous, vous avez la possibilité d'opter pour un taux de cotisation différent. Merci de cocher la case correspondante le cas échéant.

Mes revenus d'artiste-auteur 2016 sont compris entre 8 703€ et 26 109€, j'opte pour un taux de 4%

Mes revenus d'artiste-auteur 2016 sont compris entre 8 703€ et 117 684€, j'opte dès 2017 pour un taux de 8%

Sur les revenus soumis par ailleurs à cotisations au RACD et/ou au RACL, le taux est dans tous les cas de 4% (voir notice explicative).

Mes revenus d'artiste-auteur 2016 sont inférieurs au seuil d'affiliation de 8 703€ :

Je demande à cotiser volontairement à 4%

Je demande à cotiser volontairement à 8%

Je demande à être exonéré du paiement de la cotisation 2017

ATTENTION : À défaut de réponse à ce formulaire, votre cotisation sera automatiquement calculée sur la base du dernier revenu déclaré et le taux de cotisation appliqué sera de 5%.

Après avoir pris connaissance de la notice, je certifie l'exactitude de ces renseignements.

Fait à :

Le :

SIGNATURE